

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 mars 2020



CORONAVIRUS Covid-19

DOSSIER DE PRESSE

Les mesures prises par le gouvernement face au coronavirus Covid-19

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus Covid-19 apparue en Chine en décembre 2019, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est pleinement engagé pour faire face à la situation et protéger les Calédoniens.

La direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) suit quotidiennement l'évolution de la situation. Cette veille renforcée dès le début de l'alerte internationale en décembre 2019 a permis au gouvernement de prendre rapidement des mesures afin d'éviter l'introduction du coronavirus sur le territoire et d'anticiper la prise en charge d'éventuels cas.

Un protocole de gestion à quatre stades a été défini :

- Le niveau 1 est le niveau actuel. Il n'y a pas de cas ou il n'y a que des cas importés isolés. L'objectif est d'éviter l'introduction du virus sur le territoire. L'essentiel des actions est l'information des voyageurs, le dépistage des personnes malades au moment du passage aux frontières, la mise en quarantaine des personnes qui auraient été en contact avec ces malades et la préparation des niveaux suivants (professionnels de santé, population, plan de continuité des activités).
- Le niveau 2 correspond à l'importation de cas et à une petite circulation du virus autour de ces cas importés. L'objectif est de freiner la propagation du virus sur le territoire. Les actions viseront alors à limiter la circulation du virus, en plus des actions de prévention aux frontières.
- Le niveau 3 correspond à une circulation active du virus dans la population. L'objectif est d'atténuer les effets de la vague épidémique. La stratégie se concentrerait alors sur la filière de soins.
- Le niveau 4 est la phase de décroissance de l'épidémie. L'objectif est le retour à la normale.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement au niveau 1 de ce protocole de gestion. Les mesures mises en œuvre s'inscrivent dans une stratégie qui vise à éviter l'introduction du virus. Il s'agit essentiellement de :

- **informer les voyageurs des mesures préventives à respecter ;**
- **détecter aussi précocement que possible les cas suspects ;**
- **préparer les niveaux suivants avec les professionnels de santé, la population et les entreprises.**

À ce jour, 38 agents de la direction des Affaires sanitaires et sociales, 9 agents de l'Agence sanitaire et sociale, 6 agents de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques et 16 personnes de la Croix-Rouge sont mobilisés.

Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été prises par le gouvernement :

1. Le renforcement de la veille sanitaire

La DASS a accentué son action de veille sanitaire pour assurer une surveillance quotidienne de l'épidémie au niveau international et des recommandations de l'OMS. L'évaluation de la situation dans chaque pays permet de définir la zone à risque coronavirus qui a évolué à plusieurs reprises (voir page 8).

2. Le renforcement du contrôle sanitaire

Les mesures de protection sanitaire aux points d'entrée internationaux (aéroport de La Tontouta et ports maritimes : croisières, minéraliers, etc.) en vigueur toute l'année en Nouvelle-Calédonie ont été renforcées dès le 28 janvier.

À l'aéroport international de La Tontouta

Dès le 14 janvier, la DASS a rappelé systématiquement les voyageurs arrivés par avion qui ont indiqué un séjour en Chine sur leur fiche de déclaration sanitaire, afin de suivre l'évolution de leur santé. Le 20 janvier a débuté la diffusion d'informations à propos du coronavirus sur les écrans télé de l'aéroport de La Tontouta, puis sur le site internet de la DASS.

Depuis le 28 janvier, une équipe de contrôle sanitaire est mise en place par la DASS à l'arrivée de tous les voyageurs à La Tontouta. Cette équipe permet une détection active de tous les voyageurs à risque.

La procédure de traitement de tous les passagers qui arrivent à l'aéroport de La Tontouta est la suivante :

Du 28 janvier au 5 mars

Pendant cette période, le contrôle sanitaire reposait sur l'identification et le suivi des personnes revenant d'une zone à risque.

Si un passager déclare sur sa fiche de déclaration sanitaire arriver d'une zone à risque, un contrôle plus poussé est effectué. On contrôle ses symptômes (prise de température, toux, difficulté respiratoire, diarrhée, douleurs musculaires) et la personne est interrogée sur ses dates de séjour, ainsi que sur les contacts qu'elle a eus dans les zones à risque :

- En l'absence de symptôme : le passager peut quitter l'aéroport avec un kit de prévention (masques et gel hydroalcoolique) et reprendre ses activités normalement. Un suivi quotidien est effectué par téléphone. Un agent de la DASS contacte le passager pour vérifier qu'aucun symptôme ne s'est déclaré depuis son retour en Nouvelle-Calédonie.
- Si les risques sont établis, le voyageur devra rester en quarantaine pendant la période d'incubation (jusqu'à 14 jours).
- Si des symptômes sont détectables : le passager est conduit au Médipôle, dans un espace isolé dédié. Des tests sont effectués pour vérifier la présence ou l'absence du Covid-19. Les passagers assis dans l'avion à côté du « passager suspecté » ainsi que son entourage, sont placés en zone de quarantaine.

Depuis le 6 mars

Un changement de stratégie a eu lieu à la suite de l'inclusion de la France métropolitaine et du Japon dans la zone à risque. Le contrôle sanitaire repose maintenant en priorité sur la recherche active de symptômes et en particulier de la toux et de la fièvre. Pour cela, la recherche de fièvre par caméra thermique est mise en œuvre.

- Les passagers arrivant de la zone à risque et qui présentent à la fois une fièvre et une toux sont transférés au Médipôle pour effectuer un test de dépistage selon la procédure en cours.
- Les personnes contact, c'est-à-dire les passagers et personnels de bord d'un avion qui, durant le voyage, se sont trouvés à proximité d'une personne vraisemblablement malade, sont mises en quarantaine dans les locaux du CISE, comme le prévoit la procédure. La quarantaine peut être levée si le test de dépistage au coronavirus du malade s'avère négatif.
- Tous les autres passagers de l'avion sont invités à s'auto-surveiller. Ils reçoivent des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'apparition de symptômes. Des informations ciblées et des kits de protection (masques et gel hydroalcoolique) leur sont délivrés selon le niveau de risque.

Le bilan de la surveillance à l'aéroport de la Tontouta (du 28 janvier au 6 mars) fait état de 33 180 personnes contrôlées, 346 voyageurs revenant d'une zone à risque, dont 149 résidents calédoniens ; aucune personne placée en quarantaine.

À noter que depuis le déclenchement de l'alerte internationale, aucun vol direct en provenance de Chine n'a atterri en Nouvelle-Calédonie.

À destination des paquebots de croisière

Habituellement, 48 heures avant leur arrivée, les paquebots sont tenus d'envoyer à la DASS une déclaration sanitaire et une déclaration maritime de santé, précisant la présence de malades à bord. Depuis le 31 janvier, ces mesures ont été renforcées. L'équipage est désormais tenu de transmettre à la DASS, 48 heures avant son arrivée et à nouveau une heure avant, une déclaration de santé détaillée des passagers précisant leur provenance, s'ils ont été en contact avec une personne ayant séjourné dans la zone à risque au cours des 14 derniers jours, s'ils sont malades et quels sont leurs symptômes.

- Les personnes répondant à l'un de ces critères ne sont pas autorisées à débarquer à l'escale.
- En cas de suspicion d'infection par le coronavirus à bord, le paquebot devra faire l'objet d'un contrôle de la DASS qui pourra interdire le débarquement sur le sol calédonien de tous les passagers et membres d'équipage du navire.

À destination des autres navires arrivant de l'étranger

Des contrôles spécifiques ont été mis en place à compter du 4 février pour les autres navires de commerce (minéraliers, porte-containers...). Comme les paquebots, ils sont désormais tenus de transmettre à la DASS, 48 heures avant leur arrivée et à nouveau une heure avant, une liste détaillée de leurs passagers précisant leur provenance, s'ils ont été en contact avec une personne ayant séjourné dans la zone à risque au cours des 14 derniers jours, s'ils sont malades et quels sont leurs symptômes.

- Les personnes répondant à l'un de ces critères ne sont pas autorisées à débarquer à l'escale.
- En cas de suspicion d'infection par le coronavirus, le navire devra faire l'objet d'un contrôle de la DASS qui pourra interdire le débarquement sur le sol calédonien de tous les passagers et membres d'équipage du navire.

En toute circonstance, la DASS se réserve le droit d'effectuer un contrôle inopiné à bord. À ce titre, la DASS a réalisé des inspections à bord de certains navires à risque (minéraliers en provenance d'Asie, barge Cali en charge du démantèlement du Kea Trader, etc.) qui sont arrivés à Nouméa, sur la côte Est, etc. afin de vérifier l'état de santé des équipages.

De nombreuses informations ont été délivrées par la DASS aux professionnels concernés ainsi qu'à la population locale de certains ports d'arrivée (île des Pins, province Nord, province des Îles Loyauté...)

Le bilan de la surveillance des navires (du 28 janvier au 8 mars) fait état de 143 déclarations maritimes de santé contrôlées pour 100 navires, dont 15 venant d'une zone à risque. 11 navires ont fait l'objet d'un contrôle à bord. Aucun cas suspect n'est à rapporter.

3. La mise en place d'un site de quarantaine

Réquisitionné par le gouvernement, le CISE* a été aménagé pour accueillir un centre de quarantaine d'une capacité de 100 personnes. Il est opérationnel depuis le 22 février.

Ce site est destiné à l'accueil des voyageurs placés en quarantaine, c'est-à-dire les personnes "contact", susceptibles d'avoir été contaminées par un malade suspect. Il s'agira donc de personnes qui ne sont pas malades mais qui, par mesure de sécurité, seront isolées pendant la durée d'incubation de la maladie (14 jours) pour éviter tout risque de contamination.

Peuvent être placés en quarantaine :

- les passagers et personnels de bord d'un avion qui, durant le voyage, se sont trouvés en contact étroit avec une personne vraisemblablement malade à son arrivée en Calédonie, ainsi que les proches du malade ;
- les voyageurs de retour de la zone à risque susceptibles d'avoir été en contact avec un malade.

La mise en quarantaine fait l'objet d'un arrêté du gouvernement.

** Centre international sport et expertise, situé à Koutio sur la commune de Dumbéa, à 5 minutes du Médipôle et 25 de La Tontouta.*

4. La coordination des acteurs de santé

Les professionnels et établissements de santé ont été informés rapidement de la situation et des recommandations relatives à la prise en charge d'éventuels cas. La première réunion de coordination des hôpitaux publics et privés s'est tenue dès le 22 janvier afin d'établir les modalités de prise en charge et d'organiser la mobilisation du système de santé pour se préparer à une éventuelle circulation active du coronavirus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie. Des protocoles ont été mis en place et le Médipôle a été désigné comme lieu d'isolement des cas possibles de coronavirus, ainsi que comme laboratoire de référence pour l'analyse des prélèvements. Une procédure est en cours d'élaboration afin de permettre la décentralisation des prélèvements biologiques (centre hospitalier du Nord, îles, etc.). Un millier de tests de dépistage du Covid-19 sont disponibles et 1 500 sont en commande.

Les directions provinciales en charge de la santé sont également informées régulièrement. Le 26 janvier et une seconde fois le 13 février, une information a été diffusée aux médecins, pharmaciens, biologistes, ambulances de Nouvelle-Calédonie, avec notamment une procédure médecin face à un cas suspect.

L'évolution de la situation internationale est suivie de près par la DASS avec l'ensemble des acteurs concernés, en lien avec l'OMS.

5. Les stocks de matériel médical : gel hydroalcoolique, gants, masques

La Nouvelle-Calédonie dispose actuellement d'un stock de masques qui, en cas de propagation du virus, serait insuffisant. Elle a transmis à l'État une demande de soutien au titre des stocks d'intérêt national, qui a reçu une réponse favorable.

Une première distribution de kits (masques et solution hydroalcoolique) a été effectuée auprès de tous les médecins libéraux dans le cas où un patient atteint du coronavirus se présenterait dans leur cabinet, ainsi qu'aux provinces pour les médecins des centres médico-sociaux. Ces kits seront renouvelés au besoin. D'autres kits spécifiques ont été distribués aux ambulanciers du grand Nouméa, en cas de transport de cas possibles, et mis à disposition dans les centres médico-sociaux et au centre hospitalier du Nord.

Les pharmacies sont autorisées à fabriquer localement du gel hydroalcoolique selon la recette diffusée par l'OMS. Cette mesure permettra d'éviter toute pénurie.

6. L'information des voyageurs

Depuis le 20 janvier, des vidéos sont diffusées sur les écrans de l'aéroport international de La Tontouta, ainsi que sur le site internet de la DASS, afin d'informer les voyageurs et leur entourage sur les consignes d'hygiène à suivre pour se protéger pendant et après leur voyage.

En parallèle, des messages réguliers ont été adressés aux agences de voyage, aux agents et opérateurs maritimes et aux personnels navigants de la compagnie Aircalin.

7. L'information des établissements scolaires

La DASS est en lien régulier avec le médecin référent du vice-rectorat. Une information sur le coronavirus a été diffusée aux infirmeries scolaires et sur le site internet du vice-rectorat.

Par ailleurs, le gouvernement a suspendu tout voyage scolaire à l'étranger jusqu'à nouvel ordre.

8. L'information des Calédoniens

Depuis le 21 janvier, le gouvernement assure une information régulière des médias sur les mesures prises et l'évolution de la situation.

Un numéro vert a été mis en place par la DASS le 14 février. Il s'agit du 05 02 02. Ce numéro s'adresse à l'ensemble des Calédoniens qui se posent des questions sur le coronavirus Covid-19 et sur les précautions à prendre. Il fonctionne de 8 heures à 16 heures 30. Au-delà de cet horaire, les personnes peuvent laisser un message et une réponse leur sera donnée dans les plus brefs délais. Attention, ce numéro vert n'est pas habilité à dispenser des conseils médicaux. Si vous présentez des signes d'infection respiratoire dans les 14 jours suivant votre retour d'une zone à risque, contactez le 15.

La communication pour le grand public sera renforcée prochainement via la diffusion de spots de prévention (télé, radios, web) et de flyers axés notamment sur les gestes barrière de protection (lavage des mains, toux, etc.).

La préparation des niveaux 2 et 3

Parallèlement à ces actions de prévention, les mesures visant à freiner la propagation du virus (niveau 2 de l'épidémie) et à atténuer les effets de la vague épidémique (niveau 3) sont d'ores et déjà en cours d'élaboration.

Les mesures du niveau 2 comportent la prise en charge des malades et l'isolement des personnes contact, mais également la poursuite du renforcement des moyens d'information de la population sur les mesures d'hygiène, le déploiement du stock stratégique chez les professionnels de santé, l'isolement des personnes malades, la surveillance ou quarantaine des personnes contact.

C'est lors de cette phase que l'on commencera à recommander de réduire certaines activités collectives et que le plan de continuité des activités sera établi. Une réunion à ce sujet se tiendra dès cette semaine avec les différentes directions de la Nouvelle-Calédonie concernées. D'autres rencontres suivront avec les chambres consulaires, les partenaires sociaux, etc.

Lors du niveau 3, l'information de la population portera, outre le rappel des mesures d'hygiène, sur la distanciation sociale, l'annulation ou le report de rassemblements et l'activation du plan de continuité des activités, le maintien à domicile des personnes malades, le triage à l'entrée des centres de soins ou cabinets de consultation, le report des activités médicales non essentielles.

CORONAVIRUS Covid-19



Coronavirus : extension de la zone à risque au 9 mars

La zone à risque coronavirus inclut désormais :

- la Chine (Chine continentale, Hong-Kong et Macao),
- Singapour,
- la Corée du Sud,
- l'Italie,
- l'Iran,
- l'Espagne,
- l'Allemagne,
- l'Égypte,
- la Suisse,
- la Norvège,
- la France métropolitaine,
- le Japon,
- les États-Unis,
- le Royaume-Uni,
- les Pays-Bas,
- la Suède,
- la Belgique,
- l'Autriche,
- Bahreïn,
- le Koweït,
- l'Islande.

* *
*